

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 26/12/2024 - 174698 - 2018 D 05529 - 842 396 277 - 3 DETAILLE

3 DETAILLE

Société civile immobilière au capital de 100 euros

3 rue Edouard Detaille 75017 PARIS

842 396 277 RCS PARIS

(la « Société »)

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 11 DECEMBRE 2024
--

LES SOUSSIGNES :

Monsieur Pierre BACOT, demeurant 42 Avenue du Général Foy 75008 PARIS, titulaire de 40 parts sociales en nue-propriété,

Monsieur Pascal de THOMASSON, demeurant 11 rue Garancière 75006 PARIS titulaire de 34 parts sociales en nue-propriété,

Monsieur Philippe PICCHARLES, demeurant 5 rue d'Arsonval, 75015 Paris, titulaire de 7 parts sociales en nue-propriété,

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, demeurant 5 bis rue Parmentier, 95560 Montsoult, titulaire de 14 parts sociales en nue-propriété,

La société GROUPE SODALIS, Société par actions simplifiée au capital de 192 802 euros, ayant son siège social 3 rue Edouard Detaille 75017 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 812 667 996 RCS PARIS, représentée par Monsieur Pierre BACOT, en qualité de Président,
Titulaire de 5 parts sociales en pleine propriété et 95 parts sociales en usufruit,

Détenant ensemble 100 parts sociales, soit la totalité des parts de la société civile immobilière 3 DETAILLE désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés (les « **Associés** ») de la Société et conformément à l'article 19.3 des statuts de la Société,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

- Nomination d'un cogérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Les Associés décident de nommer en qualité de cogérant pour une durée illimitée :

Monsieur Pierre BACOT, demeurant 42 Avenue du Général Foy 75008 PARIS.

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Monsieur Pierre BACOT déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

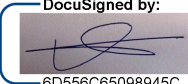
DEUXIEME DÉCISION

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à Paris,
Le 11 décembre 2024.

La société GROUPE SODALIS Monsieur Pierre BACOT DocuSigned by: Pierre BACOT 84D589B3331D40C...	Monsieur Pierre BACOT DocuSigned by: Pierre BACOT 84D589B3331D40C...
Monsieur Pascal DE THOMASSON DocuSigned by: Pascal de Thomasson C3D4C07EBF75481...	Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS DocuSigned by:  6D556C65098945C...
Monsieur Philippe PICHARLES Signé par : Philippe PICHARLES 1662B658156A4E9...	